



Brunngasse 36
CH-3011 Bern
www.ta-swiss.ch

Culture et numérisation

Documents concernant la mise au concours de l'étude

1. Description de la thématique 2
2. Questions importantes pour une étude TA-SWISS 7
3. Données sur la teneur et le déroulement de l'étude 9
4. Règles à suivre pour la présentation des dossiers de candidature 12

Délai pour le dépôt des esquisses de projet : **20 février 2022**

Délai pour le dépôt des dossiers de candidature : **mi-mai 2022**

1. Description de la thématique

La culture, sous ses multiples formes, est un élément essentiel de l'identité de notre pays et ne cesse d'évoluer. À l'instar de notre société, elle est impactée par la numérisation à différents niveaux : création, réception, diffusion, archivage et statut des artistes. Les opportunités et les risques que cela entraîne soulèvent de nombreuses questions.

L'étude de TA-SWISS propose de s'intéresser principalement aux aspects suisses, tout en tenant compte du contexte international pour les aspects qui le nécessitent.

Les thématiques qui se sont soulevées dans les paragraphes suivants et leurs agencements sont à comprendre, tout comme la liste de questions, comme une entrée en matière ou une illustration de ce vaste sujet. L'impact de la numérisation peut concerner tous les types d'art, bien que ce document n'en souligne qu'un nombre restreint. Certains aspects sont aussi transverses et se retrouvent dans plusieurs thématiques. Les offres peuvent suivre une structure et une logique totalement différentes.

TA-SWISS offre la possibilité de soumettre une proposition de projet concernant le thème global ou se focalisant sur un aspect ou un nombre limité d'aspects. Le cas échéant, nous pourrions vous contacter pour vous demander de discuter et considérer un léger recadrage de votre projet pour permettre la coexistence de plusieurs sous-projets.

Création

Les processus techniques numériques ouvrent de nouvelles possibilités de création de l'art. Cela ne concerne pas seulement l'art numérique mais aussi les arts déjà établis. Ces évolutions techniques peuvent conduire à des changements sociétaux : par exemple, dans le cadre musical et cinématographique, le processus technique est modifié par la possibilité de s'enregistrer en haute qualité chez soi sans le besoin d'une maison de production ou d'un label, voire même sans rencontre physique avec les artistes en co-production. Il est ensuite possible de rendre soi-même cet enregistrement disponible au monde entier connecté sur les réseaux sociaux ou une plateforme de streaming. Toute la chaîne de production est ainsi modifiée, comme cela est aussi le cas pour d'autres formes d'art. Avec la disponibilité de ces infrastructures digitales, on peut y voir une opportunité pour la diversité culturelle et la popularisation de ces arts, mais peut-être aussi un risque de perdre une signification sociale de l'art.

Une autre conséquence de ces évolutions techniques concerne les différences entre un artiste professionnel et un artiste amateur. Ces dernières deviennent moins évidentes avec la numérisation et la définition même d'un artiste professionnel est mise en discussion.

Par ailleurs, la création culturelle est aussi influencée par sa réception. Par exemple, les réseaux sociaux entraînent un temps d'attention de l'audience très court et, ainsi, les morceaux musicaux et les vidéos ont tendance à se raccourcir et la gestion du temps pour l'artiste devient critique.

Réception, relation artiste-public et médiation culturelle

Le rapport entre la culture et son récepteur se trouve modifié en raison de son accessibilité et de sa forme. Pour continuer avec l'illustration de la musique, l'auditeur peut écouter le morceau au moment souhaité au travers d'une plateforme de distribution numérique et celui-ci peut choisir parmi des dizaines de millions de chansons. Dans cette approche de consommation, les algorithmes qui nous proposent de la musique jouent alors un rôle prépondérant : selon leur programmation, ils donnent la possibilité de découvrir de nouveaux artistes et ainsi d'encourager la diversité culturelle ou de concentrer les écoutes sur très peu d'artistes. Que les plateformes fournissant ces services aient ainsi la possibilité de contrôler l'évolution de certaines formes culturelles est un risque. Par ailleurs, dans ce marché mondial, la question de la place des artistes locaux et des scènes régionales peut aussi être discutée. Certains aspects évoqués dans l'exemple de la musique se retrouvent dans d'autres secteurs tels le cinéma, la photographie ou la littérature, pour laquelle le rôle du livre traditionnel est, selon certains, aussi en transformation (relation livre-lecteur, open access).

La numérisation de l'art du spectacle a été particulièrement débattue dernièrement : les mesures imposées par la situation sanitaire ont en effet encouragé une offre virtuelle des spectacles qui s'est développée sous différentes formes. Certains y voient l'opportunité de rassembler devant un écran davantage de spectateurs alors que d'autres y voient une forme contraire à l'essence même du spectacle vivant. D'autres encore y voient un moyen complémentaire d'accompagner le public. Par ailleurs, dans l'art du spectacle, les écrans et autres techniques audiovisuels deviennent de plus en plus populaires. D'une part, les écrans permettent l'utilisation de surtitres, offrant une possibilité de popularisation ou alors une distraction de la scène. D'autre part, des concerts live peuvent aussi être donnés par des hologrammes représentant des personnages fictifs comme Hatsune Miku, des avatars d'artistes vivants comme ABBA ou d'artistes décédés comme Whitney Houston. Quelle signification a alors l'espace physique et corporel à l'ère de la numérisation ?

Ainsi, la relation entre les artistes et le public peut évoluer et n'est plus basée uniquement sur la présence physique. Le public et les artistes ont souvent d'autres voies de communication et d'échange. Ainsi certains artistes proposent au public de les suivre sur des plateformes ou même

de participer au processus de création¹. Des communautés internationales peuvent alors se développer autour d'artistes (p. ex. fandoms).

Par ailleurs, la relation entre les médias et la culture est elle aussi en plein développement. Les médias traditionnels ont tendance à se retirer des reportages et critiques culturelles. Pourtant, ces médias ont longtemps été des caisses de résonance pour la création culturelle. Les médias sociaux et autres plateformes sur internet peuvent-ils alors potentiellement reprendre une partie de ce rôle²? Quel rôle peuvent alors jouer les subventions ?

Dans une autre perspective, le processus social de la culture pourrait aussi être modifié, en particulier, celui porté par les associations. En effet, les associations ont un rôle clé en Suisse pour rassembler les individus de différents milieux de la société et permettent d'entraîner le processus démocratique³. Par ailleurs, l'engagement bénévole revêt une importance considérable dans la vie culturelle suisse^{4,5}. Or, l'engagement à long terme des bénévoles dans les associations culturelles semble décroître et ainsi mettre en difficulté les associations et certains soupçonnent que cette évolution soit liée à la numérisation⁶.

Économie de la culture : nouveaux outils

Dans le domaine culturel, deux grandes catégories de financement privés ont souvent coexisté : le marché de l'art et le mécénat. La numérisation impacte ces deux catégories.

Le marché de l'art se trouve, selon certains, à un tournant avec l'émergence des Non-Fungible Tokens (NFTs). Ces derniers soulèvent de nombreuses interrogations sur l'évolution du marché d'œuvres d'art et sur le profil des investisseurs qui s'y intéressent. Par ailleurs, le commerce d'art et d'éléments culturels se numérise de plus en plus, impactant le système de distribution jusqu'alors en place (maison d'édition, galeries, agence, etc.). La rémunération et la protection des artistes et des œuvres sont aussi en plein bouleversement. Les droits d'auteur sont en effet au cœur de beaucoup de questions de diffusion sur internet et sont ainsi aujourd'hui fortement valorisés et objets de spéculation. Plus spécifiquement, en Suisse, la nouvelle loi sur les droits

¹ Par exemple : Jonas Lund Token <https://jlt.ltd/>

² Par exemple : <https://www.ch-intercultur.ch/>

³ D. Born, Vereine als öffentliches Gut: Die sozio-politischen Wirkungen lokaler Schweizer Vereinslandschaften, Springer Fachmedien Wiesbaden 2014, <https://doi.org/10.1007/978-3-658-06809-7>

⁴ M. Freitag, Das soziale Kapital der Schweiz, Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2014

⁵ A. Fischer, M. Lamprecht, H. Stamm, Kultur - Monitor, Das freiwillige Engagement im Bereich Kultur, Migros-Kulturprozent, 2017, https://www.vitaminb.ch/uploads/media/default/675/Kultur-Monitor_online.pdf

⁶ M. Filsinger, M. Freitag, Internet Use and Volunteering: Relationships and Differences Across Age and Applications. *Voluntas* 30, 87-97 (2019). <https://doi.org/10.1007/s11266-018-0045-4>

d'auteur, entrée en vigueur en avril 2020, doit être mise en œuvre et être évaluée dans la pratique.

De plus, pour continuer l'exemple musical, le chiffre d'affaires du secteur musical est revenu, grâce à la croissance du streaming, à son niveau du début des années 2000. Ainsi, les artistes musicaux sont reconnus par des likes ou un nombre d'écoutes, qui sont ensuite transformés en rémunération par les plateformes de streaming. Ce système de rémunération encourage-t-elle les artistes et la diversité culturelle ? La protection sociale des artistes est-elle suffisante ?

Parallèlement, le mécénat se popularise au travers de nombreuses plateformes de crowdfunding (patreon, Indiegogo, etc.). Le crowdfunding encouragerait ainsi en Suisse la diversité culturelle et les nouvelles formes de participation⁷. Par ailleurs, des communautés se créent sur ces plateformes et se mobilisent aussi pour soutenir leurs artistes préférés non seulement avec des dons mais aussi des idées, des lettres aux labels ou producteurs et autres initiatives supportrices.

En plus de ces deux types de dynamique de financement culturel, la numérisation amène aussi une approche de consommation gratuite de la culture et de « fast food culture ». Il y a souvent un décalage entre l'évaluation du prix par le public et celui des coûts effectifs⁸.

Les subventions publiques composent une troisième catégorie de financement pour le domaine culturel. L'impact de la numérisation sur cette dernière est ouvert.

Patrimoine culturel numérique et archivage

Notre patrimoine devient numérique, que cela soit par la numérisation du patrimoine physique ou par la création d'un nouveau patrimoine sous forme purement digitale. Une partie du patrimoine culturel immatériel peut en outre être sauvegardée par des vidéos et des bandes-son. Comme premier défi, les responsabilités pour la pérennité et l'accessibilité de ces données doivent être claires et idéalement coordonnées entre les différents acteurs de ce domaine pour être efficaces⁹. Cet archivage implique aussi le défi de contrôler la durée de vie des données, la localisation des serveurs (en Suisse ou en dehors) et les coûts de sauvegarde à long terme. Ce dernier point soulève la question du financement de cette infrastructure et des risques de pertes irrémédiables en cas d'arrêt du financement. Un troisième défi pour ce patrimoine numérique est alors de le rendre non seulement accessible mais aussi compréhensible à chacun sous forme

⁷ <https://prohelvetia.ch/fr/2016/06/crowdfunding-dans-la-culture/>

⁸ Swissquote Magazine, Musique, une industrie qui pulse: Entretien avec le chanteur Stephan Eicher, p.42, novembre 2021

⁹ T. Wildi, Ein Bergungsort für digitale Kulturgüter. Langfristiger Schutz für eine neue Kategorie des kulturellen Erbes. In: KGS Forum (35), S. 17-22, 2020

Online verfügbar unter: https://www.babs.admin.ch/content/babs-internet/de/aufgabenbabs/kgs/organisation/_jcr_content/contentPar/tabs/items/downloads/tabPar/downloadlist/downloadadlItems/118_1583335484119.download/Studie_Bergungsort_digitale_Kulturgueter_2020_03_02.pdf

dématérialisée, quels que soient le moment et le lieu. Finalement, les questions de droit d'auteur et éthiques du partage des collections par les institutions culturelles sont aussi à investiguer^{10,11}.

De plus, pour le patrimoine purement numérique, il convient aussi de discuter les critères pour déterminer quand une trace devient patrimoine numérique (archives web) afin de la stocker adéquatement et, aussi, de discuter et d'être transparents sur qui définit ces critères.

Les institutions tels les musées et les bibliothèques se transforment également avec la numérisation. En effet, ces institutions peuvent proposer des visites virtuelles de leurs collections et les rendre ainsi disponibles à un large public, répondant ainsi à leur mission de conserver, préserver et transmettre le patrimoine public. Elles relèvent ainsi le défi technique de numériser leurs collections, mais cela les questionne alors aussi sur leurs ressources financières propres (e.g. recettes) et sur leur rôle d'espace de rencontre pour la société.

¹⁰ Y. Benhamou, J. Ferland, & M..A. Renold, Digitization of glam collections: policy paper, 2021
https://www.researchgate.net/publication/356193557_DIGITIZATION_OF_GLAM_COLLECTIONS_POLICY_PAPER

¹¹ Y. Benhamou, WIPO revised report on copyright practices and challenges of museums, 28/5 World Intellectual Property Organization, 2019. Retrieved from <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:111295>

2. Questions importantes pour une étude TA-SWISS

Sociétales :

- Comment est-ce que la réception (voire la consommation) de la culture influence sa création à l'ère du numérique ?
- Est-ce que la numérisation encourage la diversité culturelle ou tend-elle à uniformiser la culture ? Sous quelles conditions ?
- Dans quelle mesure les formes numérisées sont-elles un substitut aux formes analogiques ?
- La numérisation du patrimoine physique entraîne-t-elle de nouveaux modes de réception de contenu culturel ? Comment l'accessibilité à la culture influence-t-elle la culture ?
- Quelle est l'évolution des associations culturelles avec la numérisation ? Les associations culturelles sont-elles mises en difficulté ? L'esprit démocratique en est-il modifié ? Comment assurer la pérennité des associations avec la numérisation ?
- Dans quelle mesure la relation artiste-public évolue-t-elle ?
- Est-ce que les communautés autour d'artistes sur les plateformes se renforcent et comment influencent-elles la culture ?
- Comment les institutions culturelles, tels les musées, les bibliothèques et les archives, se redéfinissent-elles avec la numérisation ?
- Dans quelle mesure et comment la curation est-elle modifiée par la numérisation ?
- Comment la population perçoit-elle la numérisation de la culture ?
- Comment les différences entre les artistes professionnels et les artistes amateurs évoluent-elles avec la numérisation ?
- Comment le rôle des médias dans le domaine culturel évolue-t-il ? Comment et dans quelle mesure les outils digitaux peuvent-ils aussi jouer un rôle en tant que caisse de résonance ?
- Comment les facilitateurs techniques (headset, casque de réalité virtuelle ou encore les hologrammes) modifient-ils notre rapport culture ?
- Comment la description et/ou la définition du terme « culture » évoluent-elles avec la numérisation ?
- Quelles questions sociales se posent différemment sous l'aspect de la numérisation ?
- Quelles sont les conséquences de la numérisation de la culture sur les attitudes, les valeurs et les comportements ?

Juridiques :

- Des adaptations juridiques sont-elles nécessaires pour garantir les objectifs originaux de la politique culturelle qui seraient mis en danger par la numérisation ?
- Les lois sur les droits d'auteur correspondent-elles aux besoins actuels ?
- Quelle est la protection sociale actuelle des artistes ?

- Comment la création à l'aide d'intelligence artificielle est-elle régulée ?

Politiques :

- Le rôle de l'État sur le plan fédéral, cantonal et communal pour la culture est-il modifié par la numérisation ?
- Sur quels critères et à partir de quand considère-t-on qu'une trace numérique, donnée ou ensemble de traces ou données doivent être considérées et traitées comme étant du « patrimoine numérique » ?
- Qui décide de ces critères ? Quels sont les groupes d'intérêts ?
- Quelles questions politiques se posent différemment sous l'aspect de la numérisation ?

Économiques :

- Qui finance la numérisation du patrimoine ? Devrait-il y avoir un changement ?
- Quels rôles jouent le crowdfunding, les NFTs ou nouvelles sources de financement dans le domaine culturel nées de la numérisation ?
- Comment les artistes sont-ils rémunérés ? Quelle est la protection sociale des artistes ?
- Quelles sont les conséquences des plateformes de distribution telles YouTube, Netflix, Spotify pour les artistes, pour les consommateurs et pour la politique culturelle fédérale, cantonale et communale ?

Techniques :

- Quels sont les moyens de stockage ? Quels sont les risques et les opportunités de ces moyens (coût, durée, accessibilité, pérennité, etc.) ?
- Où sont localisés les serveurs ? Quelles sont leur fiabilité et celles des systèmes de back-up en Suisse (stratégie numérique suisse) ? Quelle est la robustesse du système ?
- Existe-t-il un moyen de proposer en Suisse une infrastructure commune aux différents acteurs de la culture ?
- La culture ne sera-t-elle un jour disponible qu'aux personnes connectées ?

Écologiques :

- Quel impact a la numérisation de la culture d'un point de vue écologique ?

Éthiques :

- Comment est-ce que l'aspect éthique et démocratique de la culture évolue-t-elle avec les opportunités et les risques de la numérisation ?

3. Données sur la teneur et le déroulement de l'étude

3.1. Teneur de l'étude

Cette étude **interdisciplinaire** devra évaluer **les opportunités et les risques de l'impact de la numérisation sur la culture**. Elle s'efforcera de répondre aux questions **sociétales, juridiques, politiques, économiques, techniques, écologiques et éthiques** que cela soulève. En raison de cette diversité, elle peut également se composer de plusieurs sous-projets.

L'étude proposera un état des lieux de l'impact de la numérisation sur la **création** artistique et la **réception** de la culture. Elle examinera l'influence de l'une sur l'autre. Elle s'intéressera également à l'évolution de la relation entre acteurs culturels et public.

L'étude examinera l'évolution des canaux de **diffusion** traditionnels et numériques et clarifiera comment ces derniers influencent la diversité culturelle. Il conviendra aussi d'étudier comment les **associations** culturelles et leurs rôles évoluent avec la numérisation.

Dans le contexte juridique, l'étude exposera la situation actuelle du **statut des artistes**, en évaluant le système de rémunération, la protection des droits d'auteur et la protection sociale des artistes. Prenant en considération les **enjeux économiques** du secteur culturel, l'étude analysera les conséquences du recours aux outils numériques (e.g. NFT) dans le développement du marché des œuvres d'art ainsi que le rôle des communautés soutenant les artistes.

Enfin, elle fera le point sur **l'archivage du patrimoine** avec ses enjeux en matière de définition, d'organisation à long terme et de coordination, y compris les questions de droits d'auteur et l'éthique du partage des collections.

Pour conclure, l'étude procédera à une **évaluation générale** dont elle tirera des **conclusions** et, si possible, des **recommandations** à l'intention des décisionnaires, et notamment des responsables politiques.

3.2. Déroulement, calendrier et dépôt des dossiers

Dépôt des esquisses de projet

La mise au concours se déroulera en deux étapes. Dans un premier temps, les esquisses de projet seront déposées. Elles devront comprendre 4 pages maximum et décrire l'approche choisie :

- Introduction (1 page maximum)
- Problématiques, approche prévue et méthodes de recherche (2 pages maximum)
- Composition prévue de l'équipe de recherche (1 page maximum)

Les esquisses de projet doivent être soumises par voie électronique (en format pdf) à info@ta-swiss.ch. La date limite de soumission est fixée au **20 février 2022**.

La décision concernant le choix des équipes de projet invitées à poursuivre la procédure de soumission tombera, selon toute probabilité, en mars 2022.

Dépôt des propositions détaillées

Sur la base des esquisses de projet, environ 5 équipes seront invitées à la deuxième étape de la procédure de soumission. Les équipes de recherche sélectionnées seront informées en mars et seront invitées à soumettre leur proposition détaillée jusqu'à **mi-mai 2022**. La date exacte sera communiquée en mars. Pour la deuxième étape, les propositions doivent satisfaire aux « Règles à suivre pour la présentation des dossiers de candidature » selon le point 4 de ce document.

Début du projet

Un début de projet possible serait fin de l'été ou en automne 2022. Cela sera à convenir avec le(s) équipe(s) de projet.

3.3. Réalisation de l'étude

Le Secrétariat de la Fondation pour l'évaluation des choix technologiques mettra sur pied un groupe de spécialistes (dit groupe d'accompagnement) représentatif des différents aspects thématiques de l'étude. La proposition acceptée sera présentée à ce groupe d'accompagnement avant que ne débute sa réalisation, lequel pourra, d'entente avec le Secrétariat, influencer sur les priorités et la marche à suivre. Pendant la durée de l'étude, le groupe de projet rédigera de trois à cinq documents de travail ou rapports intermédiaires à l'intention du groupe d'accompagnement et du Secrétariat. Ces comptes rendus serviront de base de discussion, étant entendu que chaque nouvelle phase du projet ne sera entreprise qu'avec l'accord de ces deux instances.

3.4. Budget et calendrier

En raison de la diversité de ce thème, TA-SWISS accepte aussi bien les (petits) projets partiels qui n'abordent que certains aspects du thème que les propositions de projets qui couvrent le thème dans son ensemble. TA-SWISS encourage également différentes formes d'études (études TA scientifiques classiques, workshops participatifs, séries de conférences, contributions artistiques et culturelles, etc...).

- Durée du projet : env. 12-15 mois
- Cadre budgétaire global : 300 kCHF
- Cadre budgétaire des sous-projets : à partir de 10 et jusqu'à 100 kCHF environ

- Cadre budgétaire maximale pour un projet sur le thème global : jusqu'à 160 kCHF

Dans ce cadre budgétaire, la TVA est incluse ; il incombe au groupe de projet d'examiner son éventuel assujettissement à la TVA.

3.5. Autres dispositions

- TA-SWISS n'est pas soumis au droit des marchés publics. Cela signifie qu'il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre des décisions relatives à l'acceptation ou au refus d'esquisses ou de propositions de projets.
- Les partenaires contractuels potentiels n'ont droit à aucun dédommagement pour l'élaboration d'esquisses ou de propositions de projets.
- S'appliquent, lors de l'attribution du mandat, les conditions mentionnées dans le *contrat* entre TA-SWISS et les partenaires contractuels ainsi que les *Directives pour les groupes d'accompagnement d'études de TA-SWISS*, jointes au contrat.

4. Règles à suivre pour la présentation des dossiers de candidature

Nous vous prions de structurer votre proposition selon le schéma de soumission suivant (étant entendu que les sous-rubriques ne sont que des **exemples** et peuvent, par conséquent, être adaptées à la spécificité du cas) :

1. Analyse de la situation : positionnement et justification de la recherche

- Raisons justifiant une étude TA sur le thème proposé
- Portée nationale et internationale du sujet
- Enjeux technologiques, économiques, politiques et sociaux
- État des connaissances avec mise en relief des aspects utiles à la TA
- Avancées prévisibles dans le domaine d'investigation envisagé

2. Exposé de la problématique

- Questions auxquelles il s'agit de répondre
- Objectifs concrets de la proposition ou de l'étude
- Nouveaux résultats et nouvelles conceptions amenés par l'étude

3. Structuration et délimitation de la recherche

- Groupes ciblés et points de focalisation
- Eventuellement: subdivision en projet principal et sous-projets
- Liens existants ou prévus avec d'autres projets traitant de problématiques similaires (contacts nationaux et internationaux)

4. Méthodologie

- Méthodes entrant en ligne de compte pour traiter le sujet (élaboration de variantes)
- Évaluation de ces méthodes en fonction de la problématique et arguments en faveur de celle proposée
- Description de la démarche empirique

5. Coordination du projet

- Composition de l'équipe: chef(fe) de projet et collaborateurs(trices)
- Composition du ou des groupes d'experts
- Principales institutions et personnes de contact (partenaires éventuels; voir aussi point 3)

6. Prestations antérieures

- Listage des travaux déjà réalisés dans le domaine concerné par les membres de l'équipe de projet

7. Programme de travail

- Calendrier énumérant les tâches à accomplir avec indication des délais et des dates d'achèvement ainsi que des responsables de leur observation

8. Plan de financement

- Budget prévisionnel détaillé avec évaluation des moyens nécessaires à la réalisation de chacune des tâches (ou phases) telles que définies au point 7.

9. Diffusion des résultats

- Moyens à mettre en œuvre pour informer l'opinion
- Listage des groupes cibles particulièrement visés et des moyens à utiliser pour les atteindre
- Estimation du coût supplémentaire engendré par la diffusion des résultats